

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Du Centre Communal d'Action Sociale**

### **Compte-rendu de la**

### **Séance du 28 janvier 2026**

#### Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Carole BERGER JACOB, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD, Guy BIGNON, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX.

#### Étaient absentes :

Mme. Carole BERGER JACOB ayant donné pouvoir à Mme Claudine THIRANOS,

Mme Bernadette VOOGSGERD ayant donné pouvoir à M. Philippe AUDEBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Un appel nominatif est effectué par Monsieur le Président.

-----

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

Monsieur le Président rappelle les points traités au cours de la séance du 16 décembre 2025 et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu transmis.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 **EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**.

## **2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2025**

Monsieur le Président rappelle que dans les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration dans un délai maximum de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier a pour vocation de présenter dans les grandes lignes les éléments budgétaires pour l'année. Il est pris acte de la tenue d'un débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

### **Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 du CCAS**

Le budget prévisionnel du C.C.A.S 2026 est identique au budget de l'exercice précédent, **son montant prévisionnel est estimé à 113 700 €.**

Ainsi, les dépenses prévues seront identiques à celles de l'exercice 2025.

En matière de recettes, on note la reprise des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 pour un montant de 14 758,80 €. La reprise des résultats de l'exercice précédent était de 15 264,33 €.

Doivent aussi être intégrées les recettes émanant :

- Du Conseil départemental du Val d'Oise en contrepartie des contrats de première orientation ou des contrats d'engagement réciproque signés dans le cadre du RSA et pour chaque dossier d'obligation alimentaire constitué par le CCAS.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé que la commune verse une subvention au budget du CCAS d'un montant de 42 000 € au titre de l'année 2026.

#### **• Chapitre 011 : charges à caractère général**

Il est proposé de maintenir les activités habituelles soit : l'organisation d'un voyage, la galette des rois, le tournoi de pétanque, la semaine bleue, le banquet des séniors, ainsi que la collecte alimentaire.

Le CCAS participera aux animations en faveur des séniors prévues à la résidence intergénérationnelle « résidence Marianne ».

Cette année, il est proposé d'annuler l'abonnement au Guide familial et de reporter les crédits sur l'article 60623 alimentation. Cette ligne servira à l'achat des goûters organisés en fin d'activités comme par exemple pour le tournoi de pétanque, l'après-midi jeux intergénérationnels ou pour la galette des rois.

La prévision des remboursements concernant la refacturation sur salaire s'élève à 36 000 €.

#### **• Chapitre 012 : charges de personnel**

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune ; il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision à hauteur de 300 € reste à budgéter : elle correspond à la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS.

#### **• Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

La prévision sur ce chapitre est stable par rapport au BP 2025. Il faut souligner que le montant prévisionnel resterait malgré tout limité car la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel en 2025 ; les demandes d'aides variant énormément d'une année à l'autre.

Aussi, il paraît important de préciser que d'autres leviers d'aides sociales sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget du CCAS.

En 2025, aucune demande d'aide d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

#### **• Chapitre 74 : dotations et participations**

- Article 7473 – Participation départementale : Cet article comprend le versement du Conseil Départemental pour le RSA portant sur l'accompagnement social des bénéficiaires par le CCAS. A ce jour, le bilan des dossiers de RSA n'a pas été établi et sera confirmé dans le courant du premier trimestre.
- Article 74748 – Participation communale : la commune versera une subvention au budget du CCAS d'un montant de 42 000 € pour l'année 2026.

- **Chapitre 70 : produits des services**

Le chapitre 70 permet l'enregistrement de la participation des séniors au voyage organisé. L'organisation du séjour 2026 n'étant pas finalisé il est proposé d'inscrire la même somme que l'année précédente soit un montant de 54 350 €.

De plus, la reprise de résultat de l'exercice 2025 est estimée à 14 758,80 €.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu le rapport d'orientation budgétaire 2026, est invité à prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire ci-annexé.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'orientation budgétaire ci-annexé

### **3. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Président remercie les Membres du CCAS pour leur investissement au cours du mandat qui a permis que l'ensemble des activités proposées se déroulent dans de bonnes conditions. Il souligne que sans les bonnes volontés cela n'aurait pas été possible.

- **Communication aux séniors :**

Les Membres présents échangent sur les difficultés à contacter les usagers par messagerie électronique ou via les réseaux sociaux et plus particulièrement les séniors.

Une proposition est faite pour solliciter les administrés en fin d'année afin qu'ils confirment leur souhait d'être maintenus sur le fichier du CCAS.

- **Dons au CCAS 2025 :**

Au titre de l'année 2025, le CCAS a reçu un montant total de 550€ de dons, correspondants à 6 dons de personnes connues, 1 don anonyme lors d'une cérémonie de mariage et 1 don réalisé lors du banquet des aînés.

- **Galette des rois :**

L'après-midi dégustation de la galette des rois offerte aux séniors sera organisée le 29 janvier à 15h00 au petit gymnase.

Environ 95 personnes sont inscrites à ce moment festif, qui sera agrémenté d'un quizz.

- **Projet de voyage à Madère :**

Cette année il est proposé aux séniors un voyage à Madère du 12 au 19 septembre.

Les participants séjourneront à Funchal capitale située dans le sud de l'île.

Tout au long de la semaine, des excursions seront proposées et permettront de découvrir cette île fleurie, alternées de moments de repos et visites libres.

L'hôtel proposé est situé en surplomb de la baie de Funchal et de l'océan Atlantique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h35.

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.

Philippe AUDEBERT

Département du Val d'Oise

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C C A S de LA FRETTE SUR SEINE

Feuille de présence des Membres du Conseil d'administration

Séance du 28 janvier 2026

	SIGNATURE
Philippe AUDEBERT	
Claudine THIRANOS	
Carole BERGER-JACOB	Absente procuration donnée à Mme Claudine Thiranos
Jean DECROIX	
Chimina NEGLOKPE	
Christian TETARD	
Bernadette VOOGSGERD	Absente procuration donnée à M. Philippe Audebert
Guy BIGNON	
Michel BOULESTEIX	
Ghislaine CLEMENT	
Marie-José DASSONVILLE	
Jean-Michel GARROY	
Marie-Hélène GOIX	